



PROJET ÉOLIEN DE MARCHAVENNES

L'ÉDITO DE VOS MAIRES

Chères habitantes et habitants,

Vos conseils municipaux ont entamé une réflexion sur la mise en place d'un projet éolien sur nos communes de Petit-Verly et Grougis.

Après délibération en faveur de la poursuite du projet par NOTUS energy, le développeur a reçu de notre part l'autorisation de mener les études nécessaires afin que les éoliennes s'intègrent au mieux à notre territoire.

Il s'agit actuellement d'un projet composé de 2 zones comprenant 4 éoliennes au Nord-Est (sur Petit-Verly) et 6 éoliennes au Sud-Ouest (3 éoliennes sur Petit-Verly du côté des Grands-Saules et 3 éoliennes sur Grougis du côté des Quatres Muids).

Des actions de communication et d'échanges sont en cours de réalisation, en toute transparence, sur les 2 communes. A l'issue des différentes études et de cette phase de concertation, le dossier de demande d'autorisation sera instruit par l'administration et une enquête publique sera organisée. C'est enfin le Préfet de l'Aisne qui prendra la décision finale.

Développer des énergies renouvelables est devenu un enjeu majeur, et l'énergie éolienne offre de belles perspectives d'avenir.

Nos communes ont l'opportunité de valoriser leurs ressources naturelles et aussi de bénéficier de retombées favorables, à la fois économiques et fiscales. Les habitants y trouveront aussi leur compte !

Le projet est développé, sur nos 2 communes, en bonne intelligence et dans la cordialité. Lors des différentes rencontres publiques, les arguments des uns et des autres sont étudiés et respectés.

N'hésitez donc pas à y participer !



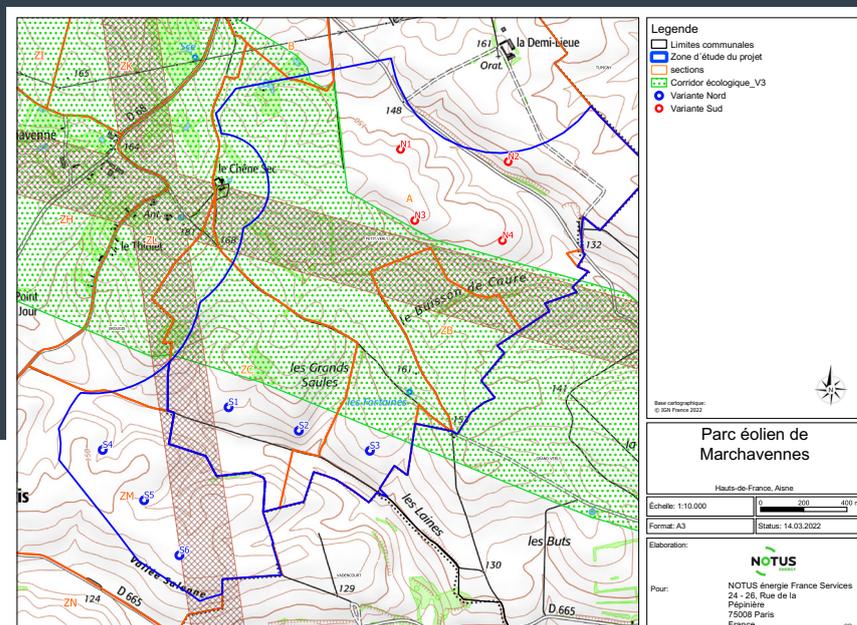
Pascal DRUAUX,
Maire de Petit Verly



Yves DUMUR,
Maire de Grougis

LES ACTUALITÉS DU PROJET ÉOLIEN DE MARCHAVENNES

Définition des variantes d'implantation



Les points rouges représentent l'emplacement des éoliennes au Nord (variante Nord), tandis que les points bleus représentent l'implantation des éoliennes au Sud (variante Sud). Le dossier qui sera déposé en préfecture en novembre 2022 comprendra les deux variantes.

L'avancée des études

Etude des vents

- Installation du mât de mesure le 26 août 2021, pour 1 an minimum
- Vitesse de vent moyenne estimée actuellement à 6,6 m/s à 100m du sol

Etude paysagère

- Etat initial paysager finalisé. Analyse des variantes en début d'été.
- Enjeux patrimoniaux principaux : Eglise de Grand-Verly, château de Vadencourt et ancienne abbaye des Bohéries
- Présence d'habitats à moins d'1km, en particulier la ferme de la Demi-Lieue
- Larges points de vue depuis la D946 et D960, ainsi que depuis les itinéraires de randonnée des versants de la Vallée de l'Oise

Etude acoustique

- Mesures réalisées du 22 novembre au 6 décembre 2021
- Finalisation en début d'été, avec les variantes d'implantation finales
- Des bridages acoustiques seront nécessaires, du fait d'un bruit résiduel faible

Etude écologique

- Finalisation de l'état initial écologique d'ici fin mai 2022
- Ecoute des chiroptères en cours depuis mars sur le mât de mesure
- Enjeux concentrés le long d'un corridor écologique au centre de la zone d'étude du projet

Autres études :

- Etude d'impact agricole en cours
- Etude d'accès en cours
- Etude de raccordement électrique réalisée
- Etude aéronautique réalisée

Les prochaines étapes

8 juin :

atelier de co-construction n°2 à la salle des fêtes de Petit-Verly

Été 2022 :

présentation des variantes d'implantations définitives

Octobre 2022 :

réalisation de l'étude d'impacts et envoi du Résumé Non Technique (RNT)

Novembre 2022 :

dépôt du dossier auprès des services instructeurs de la préfecture

UN NOUVEAU NOM POUR LE PROJET ÉOLIEN !

Lors du précédent atelier, les participants ont délibéré pour trouver le nouveau nom du projet éolien. Il s'agit donc désormais du :

PROJET EOLIEN DE MARCHAVENNES

Marchavennes avec un « s » donc, pour marquer la liaison qu'elle représente entre deux villages, Grougis et Petit-Verly.



Zoom sur les mesures d'accompagnement

L'atelier de concertation n°1 a également permis de commencer un travail sur les mesures d'accompagnement, qui doivent obligatoirement faire l'objet d'une concertation locale.

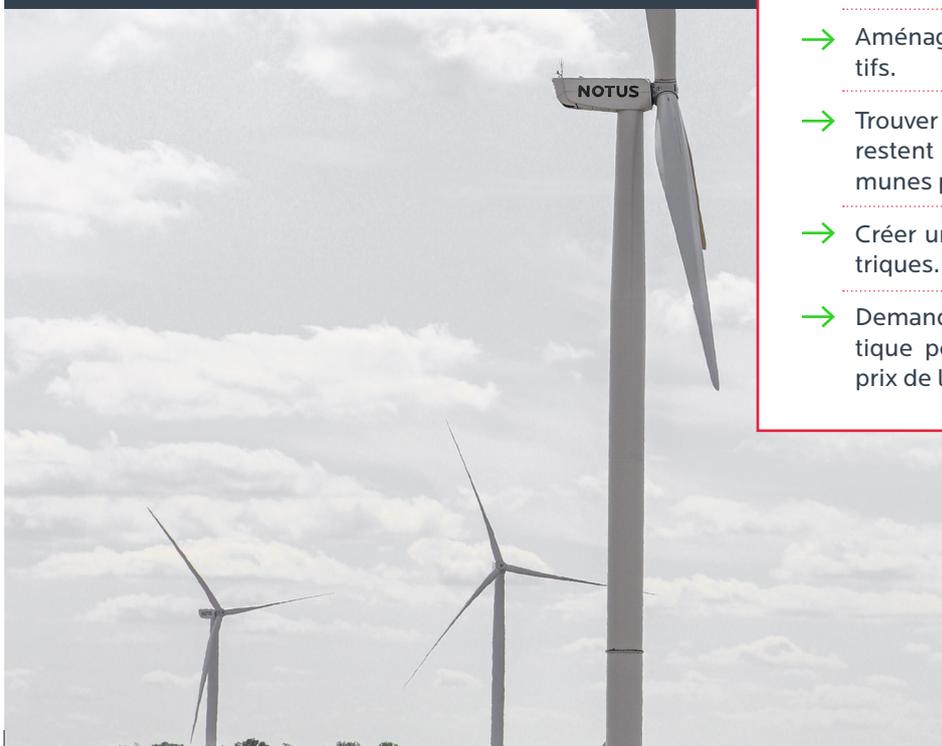
De quoi s'agit-il exactement ?

Les mesures visent à accompagner l'insertion du projet dans son territoire. Elles apportent un soutien financier à des actions identifiées dans le cadre de plans de biodiversité, de sensibilisation du public à la protection de l'environnement, de transition énergétique ou d'amélioration du cadre de vie des habitants.

Liste non exhaustive des mesures proposées par les participants

- Panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux.
- Solutions pour avoir une énergie moins coûteuse.
- Développer un éclairage public de type solaire.
- Aménager des terrains de jeux et des espaces sportifs.
- Trouver des solutions pour que les jeunes familles restent sur les deux communes (rendre les communes plus attractives)
- Créer une station de recharge pour véhicules électriques.
- Demander une étude autour de la sobriété énergétique pour comprendre comment faire baisser le prix de la facture électrique.

Si vous avez d'autres propositions de mesures d'accompagnement, n'hésitez pas à nous les faire parvenir à l'adresse e-mail : lisa.paliozzo@mazars.fr



NOUS RÉPONDONS À VOS QUESTIONS

« Je suis chasseur... est-ce que les éoliennes vont affecter la présence du gibier sur le territoire ? »

la tendance qui se dégage aujourd'hui est un phénomène d'habituation de la faune : passé un inévitable dérangement passager, du fait de la construction du parc puis de la mise en service des éoliennes, il est rapidement observé un retour de la faune chassable sur site (en moins de 6 mois généralement).

« Est-ce que les éoliennes se recyclent ? »

Oui, près de 90% de la masse d'une éolienne se recycle. Les parties métalliques ont une valeur marchande conséquente, et le béton armé, concassé, peut facilement être valorisé dans le secteur de la construction. Les pales sont plus difficiles à recycler, mais peuvent être broyées et valorisées comme combustibles ou être utilisées dans la fabrication de mobilier urbain notamment (parc de jeux pour enfants, bancs ...).

« Peut-on stocker l'énergie produite par les éoliennes ? »

Oui, de différentes manières : par les Stations de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP), par air comprimé (CAES2), ou encore par la production d'hydrogène. De nombreuses autres techniques existent (volants d'inertie, batteries chimiques etc.).

Les STEP sont les principaux moyens de stockage. Si la production est plus importante que prévue, plutôt que de n'être pas consommée, et donc perdue, l'électricité éolienne peut être utilisée pour pomper l'eau d'une retenue basse dans une retenue plus haute et faire ainsi des stocks d'énergie hydraulique.

A VOS AGENDAS !

Atelier de co-construction N°2

Les objectifs de ces rendez-vous ?

Vous présenter les avancées du projet

Approfondir la co-construction au bénéfice du territoire



Mercredi 8 juin 2022 | 18h à 20h | Salle des Fêtes de Petit-Verly

Pour plus d'information :

www.projeteolien-de-marchavennes.fr

CONTACTS



Samuel BECKER

Chef de projet éolien, NOTUS energy
samuel.becker@notus.fr

mazars

Lisa Paliotto

Consultante concertation, Mazars
lisa.paliotto@mazars.fr